

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 mars 2021

Présents : Chantal SOUDON, Jean-Michel DONVAL, Jacqueline TOURBOT, Mickaël VAILLANT, Roland LE TOULLEC, Patrick LAURANS, Charles BOIS, Rémy JESTIN, Stéphanie JONCOUR, Pascal PERENNOU, Thierry PERRONNO, Marie POULIQUEN, , Pompilia STOIAN, Mickaël THOMAS.

Absente excusée : Arihinatou KABA

Roland LE TOULLEC est désigné secrétaire de séance.

1/Répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière

Deux dossiers de demande de subventions seront présentés à la commission de répartition des amendes de police du Conseil départemental :

1°) Mise en place des barrières de sécurité le long de l'école St Joseph dans la continuité de l'existant afin de canaliser la circulation des enfants et adultes vers les passages piétons. Coût : 5 500.46 € (fourniture et pose).

2°) Mise en place de l'éclairage dans les abribus du giratoire du Keff. Coût : 10 000 € (fourniture et pose)

Le Conseil donne son accord pour présenter ces dossiers.

2/ Travaux d'effacement des réseaux du giratoire du Keff : autorisation pour signer la convention

⇒ reste à charge pour la commune : 10 000 €.

Le Conseil autorise le maire à signer la convention avec le SDEF établissant le plan de financement.

3/ Sentier de randonnée du Champ de courses

Inscription du sentier au PDDIPR (Plan Départemental Des Itinéraires de Promenade et de randonnée).la boucle passe par les territoires des communes de La Roche Maurice et Ploudiry.

⇒ Inscription subventionnée par le Conseil Départemental

⇒ Des aménagements sont nécessaires sur le territoire de La Roche, et de la signalétique sur la commune de Ploudiry

Le Conseil autorise le maire à :

- demander la subvention au Conseil départemental et les fonds de concours à la CCPLD
- signer une convention de maîtrise d'ouvrage mandatée permettant à la commune d'engager des travaux sur les territoires voisins.

4/ Vote des subventions

Les commissions finances et associations se sont réunies le 13 avril pour étudier les demandes.

Le Conseil donne son accord à la proposition faite par les commissions et décide d'allouer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Proposition 2021
LIVRES ET CULTURE sur le Plateau (Bibliothèque)	1400
SOCIETE DE CHASSE La Martyre	300
ASTRO-CLUB ALNITAK	100
Associations de LA MARTYRE	1800
Projets portés par jeunes de LA MARTYRE	0
PLOUDIRY-SIZUN HANDBALL	1200
A. TOUT'ART : accompagnement expos Point i Eté 2021	
Associations du Plateau	1200
ENVIRONNEMENT AGRICULTURE	
A.P.P.M.A. DAOULAS	50
A.P.P.M.A. ELORN	50
SANTE SOCIAL HUMANITAIRE	
Majunga partenariat scolarisation Madagascar	200
CROIX ROUGE LANDERNEAU	100
CULTURE	
TI AR VRO Landerne Daoulaz	400
Associations territoire CCPLD	800
SANTE SOCIAL HUMANITAIRE	
VIE LIBRE DU FINISTERE - BREST	100
A.D.A.P.E.I. QUIMPER	100
REVES DE CLOWN	100
France ALZHEIMER Brest	50
SECOURS CATHOLIQUE (Landerneau Daoulas)	50
SOLIDARITE PAYSANS DU FINISTERE	50
Autres associations	450
APE du RPI pour élèves de La Martyre (32 enfants)	480
APEL Saint Joseph pour élèves de La Martyre (34 enfants)	510
Associations de parents d'élèves (15 €/enfant déclaré IEN)	990

TOTAL Général

5 240,00 €

Sur un budget de 8 000 €

5/ Demande de participation pour les élèves des communes extérieures à La Martyre et scolarisés à l'école publique de La Martyre

Le Conseil municipal reconduit le montant de l'an passé : 590 € par élève.

6/ Forfait communal à l'OGEC Ecole St Joseph

Le maire explique au CM qu'il convient de verser à l'OGEC l'équivalent des frais observés au RPI en maternelle à Ploudiry (1573.22 €) et en primaire à La Martyre 539.67 €).

L'école reçoit 16 élèves de La Martyre en primaire et 18 en maternelle, ce qui fait un forfait de **1 086.84 €**.

La participation communale s'élève à 1 086.84 € x 34 élèves = 36 952.68 €.

7/ Tarifs des repas de cantine pour l'année 2021-2022

Le CM reconduit les tarifs de l'an passé :

- tarif régulier : 3.60 €
- tarif enfant extérieur et tarif repas pour la Maison des Enfants : 5.55 €
- tarif occasionnel / tarif adulte : 6.00 €.
- Tarif du repas avec PAI : 1.50 € (repas préparé par la famille car prescriptions médicales et réchauffé par le personnel de cantine)

8/ Motion contre la prolifération des choucas